



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Présidence (JD) – 2011-032
Annule et remplace l'arrêté SG-2007-126

>>>

Présidence
Direction Générale des Services

Le Président de l'Université,

VU le décret n° 84-723 du 17 juillet 1984 portant création de l'Université d'Avignon,

VU les statuts de l'Université d'Avignon, approuvés par l'arrêté ministériel du 14 novembre 1985, modifiés,

VU le décret n° 94-39 du 14 janvier 1994 modifié,

VU les statuts du Service Commun Universitaire d'Information et d'Orientation et Insertion professionnelle (SCUIO-ip) approuvés le 13 juillet 1998

VU la loi Libertés et Responsabilités de Universités (LRU) n° 2007-1199 du 10 août 2007 – Article 712-3,

ARRÊTE

Article 1^{er}

M. Daniel REBOUL, Professeur certifié, Directeur du Service Commun Universitaire d'Information et d'Orientation et Insertion professionnelle (SCUIO-ip) est maintenu dans ses fonctions jusqu'au 31 août 2012. À ce titre, il bénéficie d'une délégation de signature pour l'exécution du budget du Service ainsi que pour les actes de gestion administrative liée à l'activité de celui-ci.

Article 2

Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} novembre 2011.

Article 4

Le Directeur général des services et l'Agent Comptable de l'Université sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le 1^{er} novembre 2011

Le Président de l'Université d'Avignon

Emmanuel ETHIS

Vu, l'Agent Comptable

Christophe PRUVOST

Le Directeur du SCUIO-op

Daniel REBOUL

UNIVERSITÉ D'AVIGNON
ET DES PAYS DE VAUCLUSE

Présidence
Direction Générale des Services

Campus centre-ville
Site Ste Marthe

74 rue Louis Pasteur – Case 1
84029 AVIGNON CEDEX 1
Tél. + 33 (0)4 90 16 25 25
Fax. + 33 (0)4 90 16 25 20
<http://www.univ-avignon.fr>